

LOUEZ VOTRE LOGEMENT VIA ALIZES 17

DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'INVESTISSEMENT LOCATIF

"LOUER ABORDABLE" ET BENEFICIEZ DU REGIME FISCAL LE PLUS AVANTAGEUX

Applicable depuis le 1^{er} février 2017 (et jusqu'au 31 décembre 2022), le dispositif « Louer Abordable » ou « Cosse ancien » permet aux propriétaires de logements loués dans le cadre d'une convention conclue avec l'Agence nationale de l'habitat de bénéficier d'une déduction spécifique sur les revenus fonciers dont le taux varie en fonction de la localisation géographique du bien et selon que la convention est conclue dans le secteur intermédiaire, social ou très social.

La convention doit être conclue entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2022 avec l'Anah. Le logement, neuf ou ancien, doit être loué nu à usage de résidence principale.

La durée de la convention est de 6 ans mais peut être portée à 9 ans en cas de travaux subventionnés par l'Anah.

La nature de la convention ainsi que la localisation du logement déterminent le montant maximum de loyer et les conditions de ressources du locataire à respecter.

C'est en passant par l'Agence Immobilière à Vocation Sociale® de la Charente-Maritime - Alizés 17 (intermédiation locative en mandat de gestion), que la formule s'avère la plus intéressante.

En plus d'assurer au propriétaire la gestion de son bien, celui-ci bénéficie de l'abattement maximal de 85% sur ses revenus fonciers, qui s'ajoute à l'ensemble des frais et charges déductibles.

Faire le choix de louer son logement via Alizés 17, c'est opter pour une formule « gagnant-gagnant » puisque le propriétaire profite d'incitations financières maximales et d'une plus grande sérénité de gestion tout en garantissant des logements abordables aux locataires.